

**Subdivision Environnement Industriel,
Ressources Minérales et Energie**

Z.I. - 7, rue A. Bergès

17184 PERIGNY CEDEX

Tél. : 05.46.51.42.00 - Fax : 05.46.51.42.19

Mél : sub17.drire-poitou-charentes@industrie.gouv.fr

PERIGNY, le 13/01/03

INSTALLATIONS CLASSEES

CARRIERES

Demande de modification de
l'arrêté préfectoral d'autorisation
carrière "Devant le Bard" à Clérac

Société AGS

Rapport de l'Inspecteur des Installations Classées,

La Société AGS a obtenu, en janvier 1999, l'autorisation d'exploiter une carrière de sable et d'argile sur le territoire de la commune de Clérac, au lieu-dit "Devant le Bard".

L'exploitation du sable valorisable situé dans la découverte du gisement d'argile, objet principal de la demande, étant terminée, M. le Président Directeur Général de la Société AGS demande à M. le Préfet que l'arrêté préfectoral tienne compte de cette situation ramenant ainsi les quantités maximales extraites de 1 230 000 t à 30 000 t.

Je suis d'avis qu'il soit fait droit à cette demande sous forme d'arrêté préfectoral complémentaire pris en application de l'article 18 du décret n° 77-1133 du 21 septembre 1977.

Cette proposition doit recueillir l'avis d'une prochaine Commission Départementale des Carrières.

Vu et transmis avec avis conforme
L'Ingénieur Subdivisionnaire,

Stéphane SWIECH

L'Inspecteur des Installations Classées,

Gérard AUDONNET